



RÈGLEMENT 2019
Festival International des Films de Femmes (Edition 1)
(À conserver)

Le Festival International de Films de Femmes de Cotonou est organisé par l'association Ecranbénin, Association Loi 1901. La première édition du festival aura lieu du **13 au 17 Septembre 2019 à Cotonou.**

Le Festival a pour objectif de promouvoir des films réalisés par des femmes sur les sujets de leur choix afin de mieux comprendre l'évolution de la situation des réalisatrices et de leur cinéma dans chaque pays représenté.

Le Festival International de Films de Femmes propose deux sections: La compétition et l'hors compétition
Le comité de sélection se réserve le droit de choisir la catégorie dans laquelle un film est programmé.

NB: Les films qui ne sont pas africains sont toutes de suites classes dans la section hors compétition.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent être inscrits au Festival les films :

- Tournés par une ou plusieurs réalisatrices, ou par une équipe mixte
 - Les films sorties après Novembre 2017
 - Les films dont la durée est inférieur à 30 minutes
 - Aux formats de projection : 35 mm, DCP, Blu-ray, fichiers numériques (voir conditions sur le formulaire d'inscription)
-

LES PRIX

Cinq prix seront attribués aux films africains en compétition au cours d'une cérémonie organisé le dernier jour du festival.

- **L'Amazone d'or** : c'est le plus grand prix du festival. Il est attribué au meilleur film de fiction

- **L'Amazone du documentaire** : est le deuxième prix du festival. Il est attribué au meilleur film documentaire
- **L'Amazone du jury** : c'est le coup de cœur du jury
- **L'Amazone du scénario** : c'est le prix du meilleur scénario
- **L'Amazone de l'interprétation** : attribuée à la meilleure interprétation féminine

Les prix seront attribués aux réalisatrices, sauf accord préalable.

SECTIONS HORS COMPETITION

Les films de cette section n'ont pas de restriction quant à la date de réalisation, encore moins au pays de la réalisatrice et à la durée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Un lien de visionnage ou copie DVD lisible et en bon état du film en version française ou anglaise (ou bien sous-titrés dans l'une de ces deux langues)
- Un synopsis du film en français ou en anglais
- La filmographie et la biographie de la réalisatrice en français ou en anglais (500 mots maximum)
- Une photo de la réalisatrice
- Une bande annonce de moins de 3 minutes.

ATTENTION : L'inscription au Festival est gratuite et les films en compétition sont déposés à titre gracieux pendant la période du Festival. Le deadline pour la soumission de film est le 30 Mai 2019.

SOUS-TITRAGE DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Les films doivent être accessibles à un public francophone et, si possible, anglophone.

Il est recommandé d'envoyer une copie de projection sous-titrée en français ou en anglais

PRÉSENCE DES RÉALISATRICES

Pour des raisons budgétaires, le Festival se réserve le droit d'inviter ou non les réalisatrices des films sélectionnées. Le festival décidera selon les ressources disponibles.

Si les réalisatrices sont invitées à Cotonou, elles participeront à des interviews avec la presse et à des rencontres avec le public à l'issue des projections. Elles pourront également être sollicitées à participer à des tables rondes en présence d'autres professionnels.

ASSURANCES / TRANSPORT / DOUANE

Dans les deux cas (envoi des DVD ou participation définitive au Festival) **les frais de transports aller/retour** et d'assurance pour toutes les opérations de transit de la copie **sont à la seule charge du propriétaire du film sauf accord préalable.**

Pour les films sélectionnés, le Festival prend en charge :

- Les frais d'assurance uniquement pendant la durée du Festival et sur les lieux du Festival

MÉDIAS, TÉLÉVISION ET SITE WEB

Les ayant droits des films sélectionnés cèdent au Festival sans contrepartie le droit de reproduction des photographies ou extraits (moins de 3mn) de leurs films pour diffusion dans les publications et sur le site du Festival, dans la presse et sur les antennes de télévision.

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Cotonou le 4 décembre 2018